

**PROVINCE  
DE  
LIEGE**

**ARRONDISSEMENT  
DE  
LIEGE**

**COMMUNE  
DE  
4610 – BEYNE-HEUSAY**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 9 décembre 2022.

**Présents :**

Monsieur Didier HENROTTIN, Bourgmestre;  
Monsieur Moreno INTROVIGNE, Madame Corinne ABRAHAM-SUTERA,  
Monsieur Freddy LECLERCQ, Madame Mireille GEHOULET, Echevins;  
Madame Alessandra BUDIN, Présidente du CPAS.  
Monsieur Marc HOTERMANS, Directeur général

**Objet :** Repos hebdomadaire des commerçants 2023

Le Collège communal, à huis clos,

Vu la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services ;

Vu l'article L1123-23° du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la lettre de l'Union des Classes Moyennes de la Province de Liège, sollicitant des dérogations aux dispositions relatives à l'instauration d'un repos hebdomadaire dans le commerce et l'artisanat pour l'année 2023 ;

Considérant que la demande précitée porte sur les dérogations suivantes :

Premier dimanche soldes d'hiver	du mercredi 4 janvier au lundi 9 janvier 2023	1 jour
Saint-Valentin	du lundi 6 février au mardi 14 février 2023	1 jour
Pâques	du mercredi 5 avril au mardi 11 avril 2023	1 jour
Fête du travail	du mardi 25 avril au lundi 1er mai 2023	1 jour
Fête des mères	du mardi 9 mai au lundi 15 mai 2023	1 jour
Fête des pères	du mardi 6 juin au lundi 12 juin 2023	1 jour
Braderie de Fléron	du jeudi 22 juin au dimanche 25 juin 2023	1 jour
Premier dimanche solde d'été	du samedi 1er juillet au vendredi 7 juillet 2023	1 jour
Week-end du client	le dimanche 1er octobre 2023	1 jour

Saint-Nicolas	du vendredi 1er décembre au jeudi 7 décembre 2023	1 jour
Noël + Nouvel An	du lundi 11 décembre au dimanche 31 décembre 2023	3 jours
TOTAL		13 JOURS

Deux jours qui pourront encore être fixés pour manifestations diverses.

A l'unanimité des membres présents,

D E C I D E :

Article 1 : Les dérogations sollicitées sont accordées.

Article 2 : Un exemplaire de la présente délibération sera transmis à l'Union des Classes Moyennes Liégeoises, au S.P.F. économie ainsi qu'à la Police locale.

Le Directeur général

PAR LE COLLEGE

Le Bourgmestre